

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2297

18 septembre 2013

### SOMMAIRE

2010 Capital S.A. ....	110216	Idea S.A. ....	110211
Allianz Infrastructure Luxembourg II SI-CAF-FIS .....	110255	Ikarus Management S.A. ....	110215
Amundi Funds .....	110229	ILP II S.à r.l. ....	110210
Amundi Interinvest .....	110228	Ima R&D S.A. ....	110215
Amundi Interinvest .....	110230	IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A. ....	110212
Antirion S.A. ....	110228	Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A. ....	110211
AOE Tykhe S.A. ....	110229	Immobilière de Hamm S.A. ....	110212
Apreamare S.A. ....	110227	Im Werth S.A. ....	110251
Bahian S.à r.l. ....	110231	International Nutrition Research Company S.à r.l. ....	110215
Barrett Investments S.à r.l. ....	110236	International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF .....	110215
Bat'Ide Soparfi S.A. ....	110237	Interpack S.A. ....	110251
Baya S.à r.l. ....	110237	Intruma Participations S.à r.l. ....	110211
Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l. ....	110229	Inwood S.à r.l. ....	110251
B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l. ....	110228	IPharma Software S.A. ....	110214
Bimini Investments S.à r.l. ....	110230	Iron Ore Lux .....	110211
Fel Partners Duisberg .....	110213	Jamendo S.A. ....	110214
Fel Partners SNFH .....	110213	Jimonar Investments S.A. ....	110214
FL Finance S.A. ....	110253	Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l. ....	110213
Frialux S.A. ....	110252	Kachtan .....	110239
Future Group Holdings S.A., SPF .....	110252	Kilima One Lodge S.à r.l. ....	110248
Future Management Holdings S.A., SPF .....	110253	Kolchan Investments S.à r.l. ....	110241
Georgia-Pacific S.à r.l. ....	110254	Nautic-Transport S.A. ....	110210
GERP Luxembourg S.à r.l. ....	110254	NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l. ....	110210
GFM (CE) S.A. ....	110254	NOCLANA Spf S.A. ....	110210
GFRI 2010 S.à r.l. ....	110254	QP Amst 1 S.à r.l. ....	110212
Global Telecom Organisation Holding S.A. ....	110252	Servimat S.A. ....	110254
Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A. ....	110253	TRE PIU UNO S.à r.l. ....	110227
Grosvenor French Retail Investments S.A. ....	110253	UKSL II S.à r.l. ....	110216
Grosvenor Hexagone S.à r.l. ....	110253	Upsilon II S.à r.l. ....	110226
Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l. ....	110254		

**Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 60.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106190/10.

(130128249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 164.429.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique tenue au siège social de la société le vendredi 28 juin 2013*

*Quatrième Résolution*

L'Actionnaire unique décide d'élire un nouvel administrateur de la Société: M. Bernard Bronckart, né le 21 octobre 1966 à Ougrée (Belgique et ayant son domicile professionnel au 6D, route de Trèves, L -2833 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013106191/13.

(130128101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**NOCLANA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.932.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013106197/12.

(130128696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**ILP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 122.717.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 23 juillet 2013*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une nouvelle période allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013. De plus, l'Associé Unique décide de renouveler le mandat des trois gérants actuellement en fonction au sein de la Société, à savoir Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Adrien COULOMBEL et Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant tous professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen pour une nouvelle période allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 juillet 2013.

*Pour ILP II S.à r.l.*

Référence de publication: 2013108024/19.

(130130571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Idea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 61, rue Théodore Eberhard.  
R.C.S. Luxembourg B 29.649.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2012*

L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation et charge Monsieur Jean HERR de consigner les fonds nécessaires au règlement des passifs restants à leur date d'exigibilité. Les livres et documents sociaux seront déposés chez Monsieur Jean HERR au 61, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg et conservés pendant 5 ans.

Signature.

Référence de publication: 2013108020/13.

(130131629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 15.050.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 155.320.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Stijn CURFS  
Mandataire

Référence de publication: 2013108017/12.

(130130547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Intruma Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.497.

—  
Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013108016/11.

(130130741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.  
R.C.S. Luxembourg B 24.727.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 8. Mai 2013 hervor dass: die Herren:

- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
  - Hans-Peter Arnold, Dipl.-Kfm., Anne-Frank-Strasse 22, D-40699 Erkrath
  - Frank Diesch, Betriebswirt, Birkenstrasse 35, D-54597 Burbach
- als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.
- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxembourg, den 30. Juli 2013.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2013108030/18.

(130131636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Immobilière de Hamm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.  
R.C.S. Luxembourg B 32.193.

—  
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 8. Mai 2013 hervor dass:

die Herren:

- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Hans-Peter Arnold, Dipl.-Kfm, 22 Anne-Frank-Strasse, D-40699 Erkrath
- Frank Diesch, Betriebswirt, 35 Birkenstrasse, D-54597 Burbach

als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxemburg, den 30. Juli 2013.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2013108032/19.

(130131409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.  
R.C.S. Luxembourg B 67.082.

—  
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 8. Mai 2013 hervor dass:

die Herren:

- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Hans-Peter Arnold, Dipl.-Kfm, 22 Anne-Frank-Strasse, D-40699 Erkrath
- Frank Diesch, Betriebswirt, 35 Birkenstrasse, D-54597 Burbach

als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxemburg, den 30. Juli 2013.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2013108028/19.

(130131728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**QP Amst 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 177.510.

—  
EXTRAIT

En date du 11 juin 2013, l'associé unique de la Société a changé de forme juridique pour se transformer en société à responsabilité limitée.

Il en résulte que l'associé unique se nomme désormais «V-Atrium 1 S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013108049/16.

(130130407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Fel Partners SNFH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.881.

Par décision de l'assemblée générale du 17 avril 2013 ont été nommés Mme Christine Aubert et Mr Romolo Bardin en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance se compose désormais de 4 membres

- Monsieur Marcel STEPHANY demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
- Monsieur François de la ROCHEFOUCAULD demeurant au 23 rue Rouget de l'Isle 78100 Saint Germain en Laye. France.
- Madame Christine AUBERT demeurant 7 allée des vergers 75012 Paris - France
- Monsieur Romolo BARDIN demeurant 20 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013108046/17.

(130130492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Fel Partners Duisberg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.961.

Par décision de l'assemblée générale du 17 avril 2013 ont été nommés Mme Christine Aubert et Mr Romolo Bardin en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance se compose désormais de 4 membres

- Monsieur Marcel STEPHANY demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
- Monsieur François de la ROCHEFOUCAULD demeurant au 23 rue Rouget de l'Isle 78100 Saint Germain en Laye. France.
- Madame Christine AUBERT demeurant 7 allée des vergers 75012 Paris - France
- Monsieur Romolo BARDIN demeurant 20 av Guillaume L-1650 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013108045/17.

(130130524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.265.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 avril 2013*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108070/20.

(130130587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Jimonar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 93.300.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 29 juillet 2013*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Jimonar Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108068/17.

(130130729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Jamendo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 104.301.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 23 juillet 2013*

*Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer avec effet au 16 juin 2011 et ratifie la nomination des personnes suivantes au poste d'administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2012 qui approuva les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011:

- MusicMatic S.A., administrateur A;
- Alexandre Saboundjian, administrateur A;
- Gaël Claude, administrateur A;
- Laurent Kratz, administrateur B;
- Sylvain Zimmer administrateur B.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de confirmer avec effet au 24 avril 2012 et ratifie les personnes suivantes au poste d'administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012:

- MusicMatic S.A., administrateur A;
- Alexandre Saboundjian, administrateur A;
- Gaël Claude, administrateur A;
- Laurent Kratz, administrateur B;
- Sylvain Zimmer administrateur B.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013108072/27.

(130130605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**IPharma Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 111.874.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013108062/10.

(130131118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**International Nutrition Research Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.652.

—  
*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 19 juillet 2013*

1. L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 19 avril 2013.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Sébastien FRANCOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 20 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108015/15.

(130131439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Ima R&D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 122.464.

—  
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108025/10.

(130131301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Ikarus Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 99.014.

—  
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013108022/11.

(130131671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.304.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 mai 2013.*

Démission de Monsieur Karl Guénard en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Emmanuel Manega, né le 20 novembre 1976 à Thionville demeurant professionnellement à 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Karl Guénard, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013108598/18.

(130132131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**2010 Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.720.

Par la présente, la société TONUS & CUNHA ASSOCIES SARL, 61 route de Longwy L-8080 Bertrange (ancienne adresse: 38 Arelerstrooss, L-8552 Oberpallen), immatriculé au RCSL B139158, demissionne en date du 15 juillet 2013 de son poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108592/11.

(130130921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**UKSL II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 179.079.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of July.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP Strategic Land S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("RCS") under number B 156.531,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 130.447,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 127.446,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

Richard James, professionally 5 Hanover Grange, Harpenden, Hertfordshire, AL5 3BD England, and born on 17 August 1971,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal; and

John James, professionally residing at Chells Manor, Chells Lane, Stevenage, Hertfordshire SG2 7AA, Great Britain, and born on 4 August 1945,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name "UKSL II S.a r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter).

### **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at eighteen thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 18,750.-) represented by five hundred (500) class A shares, each having a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) (the "Class A Shares") and one hundred and twenty-five (125) class B shares, each having a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) (the "Class B Shares" and collectively with the Class A Shares referred to as the "Shares"). The holders of the Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders". The holders of the Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders". The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of

the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the members of the Board of Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the members of the Board of Managers may be removed at any time, with or without cause, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

#### **9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

**10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

#### **11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the members of the Board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the Board of Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all the members of the Board of Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

##### **13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

##### **14. Holding of general meetings.**

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

##### **15. Majorities.**

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter V. - Business year**

##### **16. Business year.**

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **17. Distribution right of shares.**

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## Chapter VI. - Liquidation

**18. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

## Chapter VII. - Applicable law

**20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2014.

### *Subscription - Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

CEREP Strategic Land S.a r.l. . . . .	498 Class A Shares
CEREP III UK S.a r.l. . . . .	1 Class A Share
CEREP III S.a r.l. . . . .	1 Class A Share
Richard James . . . . .	62 Class B Shares
John James . . . . .	63 Class B Shares
Total: six hundred and twenty-five Shares . . . . .	625 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of eighteen thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 18,750.-) corresponding to a share capital of eighteen thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 18,750.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect

- CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.246;

- Mr. Guy Harles, lawyer, born on 4 May 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and professionally residing at 14, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Damien Renonnet, associate director, born on 7 May 1977 in Verviers, Belgium and professionally residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. David Pearson, managing director, born on 13 December 1968 in Washington D.C., United States of America and professionally residing at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, United States of America; and

- Mr. Robert Konigsberg, managing director, born on 25 March 1969 in New Mexico, United States of America and professionally residing at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, United States of America.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be, in case of plurality of managers, bound by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

CEREP Strategie Land S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 156.531,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 130.447,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 127.446,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Richard James, demeurant professionnellement au 5, Hanover Grange, Harpenden, Hertfordshire, AL5 3BD, Grande-Bretagne, né le 17 août 1971,

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

John James, demeurant professionnellement au Chells Manor, Chells Lane, Stevenage, Hertfordshire, SG2 7AA, Grande-Bretagne, né le 4 août 1945,

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **STATUTS**

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Forme - Dénomination.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «UKSL II S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

## 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

## 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital, Parts

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 18.750,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (GBP 30,-), chacune (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie A») et cent vingt-cinq (125) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (GBP 30,-), chacune (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie B») en ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont définis ci-après comme les «Associés de Catégorie A». Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont définies ci-après comme les «Associés de Catégorie B». Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

## Titre III. - Gérance

### 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans juste motif, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés prise conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

### 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant individuellement.

### 11. Délégation et Agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

### **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par la majorité des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

## **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

### **13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.**

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

### **14. Tenue d'assemblées générales.**

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

### **15. Majorités.**

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## Titre V. - Exercice social

### 16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

### 17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

## Titre VI. - Liquidation

**18. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### 19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

## Titre VII. - Loi applicable

**20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2014.

### *Souscription - Libération*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CEREP Strategic Land S.a r.l. . . . . .	498 Parts Sociales de Catégorie A
CEREP III UK S.a r.l. . . . . .	1 Part Sociale de Catégorie A
CEREP III S.a r.l. . . . . .	1 Part Sociale de Catégorie A
Richard James . . . . .	62 Parts Sociales B
John James . . . . .	63 Parts Sociales B
Total: six cents vingt-cinq Parts Sociales . . . . .	625 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 18.750,-) correspondant à un capital social de dix-huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 18.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

110226

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246;

- M. Guy Harles, avocat, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Damien Renonnet, associate director, né le 7 mai 1977 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. David Pearson, managing director, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Robert Konigsberg, managing director, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33797. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110700/571.

(130132916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Upsilon II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Delloula Aouinti

Gérant A

Référence de publication: 2013110698/12.

(130133599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**TRE PIU UNO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 156.322.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 11 avril 2013 à 17h00 à Luxembourg*

A l'unanimité, les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1 - La vente des parts de

Monsieur RENNA Francesco, cuisinier, né le 15 août 1966,

demeurant à L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen.

Soit seize (16) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée

«Tre Pui Uno S.àR.L.»

à Monsieur BELLANIMA, indépendant, né le 31 mars 1976,

demeurant à L-5316 Contern, 19, rue de Syren, qui accepte.

2 - La vente des parts de

Monsieur RENNA Francesco, cuisinier, né le 15 août 1966,

demeurant à L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen.

Soit dix-sept (17) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée

«Tre Pui Uno S.àR.L.»

à Monsieur TEOFILIO Graziano, cuisinier, né le 05 novembre 1983,

demeurant à L-1363 Howald, 6, rue du Couvent, qui accepte.

3 - Que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur BELLANIMA, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Monsieur TEOFILIO Graziano, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cents parts sociales: . . . . .	100

4 - Monsieur RENNA Francesco, prénommé, démissionne de son poste de gérant technique

5 - Monsieur TEOFILIO Graziano, prénommé, est nommé gérant technique de la société.

6 - La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Référence de publication: 2013110691/33.

(130133268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**Apremare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 152.800.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 9.00 heures le 30 mars 2013*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs M. Michel Bourkel et M. Alexandre Vancheri, du 8, rue Dicks au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

\* Monsieur Michel Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

\* Monsieur Alexandre Vancheri, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

\* Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, WS Apia, Samoa Occidentales;

- *Commissaire aux comptes:*

\* Wilbur Associates Ltd, IBC 125200, Union court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas

qui tous acceptent, pour l'exercice 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013116494/21.

(130141816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Amundi Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 9 juillet 2013*

En date du 9 juillet 2013, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a décidé de:

- Révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière (Directeur Général) donné à Monsieur Giorgio GRETTER
- Nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe CHOSSONNERY, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Directeur Général de la Société afin de confier à ce dernier la gestion journalière de la Société.
- Autoriser le Directeur à accomplir les actes de gestion courante et à représenter la Société notamment dans ses rapports avec les prestataires et les autorités de tutelle.
- Déléguer, en outre, pouvoir de signature au Directeur Général, pour les documents suivants:
  - \* Validations des factures pour tout montant inférieur ou égal à 75 000 EUR
  - \* Extrait des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires
  - \* Tout document lié aux activités quotidiennes de la société, à l'exception de ceux expressément réservés au Conseil et/ou aux Administrateurs par les statuts.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Philippe CHOSSONNERY

*Directeur Général*

Référence de publication: 2013116490/25.

(130142199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Antirion S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.915.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 7 février 2013, sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société ANTIRION S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, dénoncé le 12 juin 2006,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Bénédicte DAOÛT-FEUERBACH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013116491/14.

(130141635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 86.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.101.

—  
Par résolutions signées en date du 31 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 juillet 2013;
- nomination de Frederic Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013116503/15.

(130141833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.806.

---

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a décidé de:

- Révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière (Directeur Général) donné à Monsieur Giorgio GRETTER
- Nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe CHOSSONNERY, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Directeur Général de la Société afin de confier à ce dernier la gestion journalière de la Société. Le Conseil décide, entre autre chose, de confier à Monsieur CHOSSONNERY le pouvoir de signature pour les documents suivants:

\* Validations des factures jusqu'à 75 000 EUR

\* Extrait des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires

\* Tout document lié aux activités quotidiennes de la société, à l'exception de ceux expressément réservés au Conseil et/ou aux Administrateurs par les statuts.

- Autoriser chaque Délégué à la gestion journalière à signer seul tout nouveau dans lequel la Société est partie et qui sont hors du périmètre d'activités de la société de gestion et par conséquent d'engager la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe CHOSSONNERY

Directeur Général

Référence de publication: 2013116487/25.

(130142195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**AOE Tykhe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 144.876.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

AOE Tykhe S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013116492/13.

(130142042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.430.

---

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 23 juillet 2013*

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bay Partners XI Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116510/16.

(130141655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Amundi Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 7 février 2012*

En date du 7 février 2012, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a décidé de:

- Révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière (General Manager) donné à Monsieur Dominique COUASSE.
- Nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Giorgio GRETTTER, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Directeur Général de la Société afin de confier à ce dernier la gestion journalière de la Société.
- Autoriser le Directeur à accomplir les actes de gestion courante et à représenter la Société notamment dans ses rapports avec les prestataires et les autorités de tutelle.
- Déléguer, en outre, pouvoir de signature au Directeur Général, pour les documents suivants:
  - \* Validations des factures pour tout montant inférieur ou égal à 75 000 EUR
  - \* Extrait des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires
  - \* Tout document lié aux activités quotidiennes de la société, à l'exception de ceux expressément réservés au Conseil et/ou aux Administrateurs par les statuts.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe CHOSSONNERY

Directeur Général

Référence de publication: 2013116488/24.

(130141653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Bimini Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.365.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 178 991, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 août 2013*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57<sup>th</sup> Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
6. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (2) à trois (3).

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour *Bimini Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116513/30.

(130142024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Bahian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 179.475.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Bahie Mary RASSEKH, employée, né à Kelowna (Canada), le 23 novembre 1980, (matricule national: 1980 11 23 468), épouse HAMILTON, demeurant à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba (Tunisie); et

2) Monsieur Ian HAMILTON, employé, né à Eireannach (Irlande), le 8 janvier 1984 (matricule national: 1984 01 08 956), demeurant à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba (Tunisie).

Les deux sont ici représentés Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économique, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis en français et anglais comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Bahian S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision de la gérance de la Société.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingts euros (797.180,- EUR), représenté par soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit (79.718) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### Suit la version anglaise des statuts:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Bahian S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The registered office is established in the municipality of Walferdange (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the management of the Company.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at seven hundred ninety-seven thousand one hundred and eighty Euros (797,180.- EUR) represented by seventy-nine thousand seven hundred and eighteen (79,718) sharequotas of ten Euros (10.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share-

quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit (79.718) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Bahie Mary RASSEKH HAMILTON, préqualifiée, cinquante-sept mille huit cent quarante-trois parts sociales, . . . . .	57.843
2) Monsieur Ian HAMILTON, préqualifié, vingt et un mille huit cent soixante-quinze parts sociales, . . . . .	21.875
Total: soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit parts sociales, . . . . .	79.718

- trente-cinq mille neuf cent soixante-huit (35.968) parts sociales souscrites par Madame Bahie Mary RASSEKH HAMILTON, préqualifié, ont été libérées moyennant apport des éléments immobiliers ci-après désignés dans un immeuble en copropriété sis à L-1947 Luxembourg, 15, rue Joseph Leydenbach, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section ED de Neudorf, sous le numéro 435/4754, lieu-dit: "rue Joseph Leydenbach", comme place (occupée) immeuble en copropriété, contenant 14,72 ares, à savoir:

\* en propriété privative et exclusive:

- le lot inscrit au cadastre sous le numéro 059 AA 01, soit un appartement avec terrasse au premier étage, d'une surface utile d'après cadastre de 74,13 m<sup>2</sup>, faisant 32,124/1.000<sup>es</sup> des parties communes de l'immeuble y attachés, y compris le terrain;

- le lot inscrit au cadastre sous le numéro 003 AB 81, soit un emplacement intérieur au sous-sol, d'une surface utile d'après cadastre de 12,38 m<sup>2</sup>, faisant 2,586/1.000<sup>es</sup> des parties communes de l'immeuble y attachés, y compris le terrain;

- le lot inscrit au cadastre sous le numéro 029 AA 81, soit une cave au sous-sol, d'une surface utile d'après cadastre de 3,14 m<sup>2</sup>, faisant 0,656/1.000<sup>e</sup> des parties communes de l'immeuble y attachés, y compris le terrain;

\* en copropriété et indivision forcée:

TRENTE-CINQ virgule TROIS CENT SOIXANTE-SIX/MILLIEMES (35,366/1.000<sup>es</sup>) des parties communes, y compris le sol ou terrain.

#### *Origine de propriété*

Madame Bahie Mary RASSEKH HAMILTON est devenue propriétaire de ces éléments immobiliers suivant acte de vente reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 14 juin 2006, volume 1994, numéro 97:

- les restantes vingt et un mille huit cent soixante-quinze (21.875) parts sociales souscrites par Madame Bahie Mary RASSEKH HAMILTON et les vingt et un mille huit cent soixante-quinze (21.875) parts sociales souscrites par Monsieur Ian HAMILTON, préqualifiés, ont été libérées moyennant apport des éléments immobiliers ci-après désignés dans un immeuble en copropriété sis à L-2121 Luxembourg, 225-229, Val des Bons Malades, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section EC de Weimerskirch, sous le numéro 1074/4812, lieu-dit: "Val des Bons Malades", comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 17,04 ares, à savoir:

\* en propriété privative et exclusive:

- le lot inscrit au cadastre sous le numéro 016 AA 81, soit une cave au sous-sol, d'une surface utile d'après cadastre de 4,60 m<sup>2</sup>, faisant 0,779/1.000<sup>e</sup> des parties communes de l'immeuble y attachés, y compris le terrain;

- le lot inscrit au cadastre sous le numéro 061 AA 01, soit un appartement au premier étage, d'une surface utile d'après cadastre de 105,96 m<sup>2</sup>, faisant 27,946/1.000<sup>es</sup> des parties communes de l'immeuble y attachés, y compris le terrain;

- le lot inscrit au cadastre sous le numéro 090 BU 81, soit un garage extérieur sis derrière le bâtiment principal, d'une surface utile pondérée de 13,32 m<sup>2</sup>, faisant 2,630/1.000<sup>es</sup> des parties communes de l'immeuble y attachés, y compris le terrain;

\* en copropriété et indivision forcée:

TRENTE ET UN virgule TROIS CENT CINQUANTE-CINQ millièmes (31,355/1.000<sup>es</sup>) des parties communes, y compris le sol ou terrain.

### *Origine de propriété*

Madame Bahie Mary RASSEKH HAMILTON et Monsieur Ian HAMILTON sont devenus propriétaires de ces éléments immobiliers suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2012, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 15 mai 2012, volume 2445 numéro 105.

### *Évaluation*

Les apporteurs-fondateurs évaluent les deux apports d'un commun accord à sept cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingts euros (797.180,- EUR).

### *Condition spéciale*

La Société s'oblige expressément de respecter et d'exécuter toutes les conditions, charges et obligations des "Règlement Général de Copropriété" des susdits immeubles, sans préjudice des dispositions impératives prévues par la loi du 16 mai 1975, ainsi que par le règlement grand-ducal d'exécution du 13 juin 1975, ainsi que des dispositions modificatives.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de onze mille euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes, agissant comme associées représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.
2. Madame Bahie Mary RASSEKH HAMILTON, employée, né à Kelowna (Canada), le 23 novembre 1980, demeurant à 2070 Tunis, La Marsa, 7, rue Ali Bach Hamba (Tunisie), est nommée comme gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants les statuts de la Société sont rédigés en français et en anglais; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

### *Déclaration:*

Le notaire instrumentant déclare que le matricule de la société à responsabilité limitée Bahian S.à r.l. est le suivant: 2013 2427 829.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Signé: R. HENSCHEN - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32924. Reçu quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros huit cents 797.180,00 € à 0,50 % = 3.985,90 €

+ 2/10 = 797,18 €

4.783,08 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116505/309.

(130141619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

### **Barrett Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.443.

L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barrett Investments S.à r.l.  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
Gérant B

Référence de publication: 2013116508/15.

(130141843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Baya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.431.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 août 2013*

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur David GIANNETTI a démissionné de son mandat de gérant.
3. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une période indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.
4. Madame Stéphanie MEYER, administrateur de sociétés, née à Saint-Mard (Belgique), le 14 août 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une période indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAYA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116524/20.

(130141479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Bat'Ide Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 137.710.

—  
L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «BAT'IDE SOPARFI S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 710, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1211 du 16 août 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 du 22 février 2010.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Joseph DELREE, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions de la Société d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est

régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Ajoute à l'article 4 des statuts d'un premier alinéa de la teneur suivante:

«La société peut agir comme agent commercial pour tous produits.»

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 7 des statuts.

3. Modification du dernier alinéa de l'article 9 des statuts concernant l'engagement de la société.

4. Suppression du deuxième alinéa de l'article 11 des statuts.

5. Introduction d'un deuxième alinéa à l'article 14 des statuts concernant la possibilité de payer un acompte sur dividendes.

6. Confirmation de Monsieur Christophe BOUSSARD au poste d'administrateur.

7. Acceptation de la démission de COFICOM EXPERTISE S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.

- Décharge

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 4 des statuts un premier alinéa de la teneur suivante:

«La société peut agir comme agent commercial pour tous produits.»

En conséquence cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société peut agir comme agent commercial pour tous produits.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, bâtis ou non bâtis pour son propre compte.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui lui favorisent.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 9 des statuts concernant l'engagement de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la seule signature de l'administrateur unique.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un deuxième alinéa à l'article 14 des statuts concernant la possibilité de payer un acompte sur dividendes. Cet alinéa aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale confirme Monsieur Christophe BOUSSARD, né le 8 décembre 1967 à Ixelles (Belgique), demeurant à 2A/43, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux au poste d'administrateur.

Son mandat qui débute le 22 juillet 2013 expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

*Septième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de COFICOM EXPERTISE S.à r.l. de son poste de commissaire.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

INNOVATRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2A/46, Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.580.

Son mandat qui débute le 22 juillet 2013 expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Delree, M. Krecké, R. Thill et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 août 2013. LAC/2013/36301. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116520/109.

(130141806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Kachtan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.443.

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Fernand WICKLER, entrepreneur, né le 2 avril 1942 à Gralingen, demeurant au 11, rue Principale, L-8544 Nagem,

ici dûment représentée par Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, par son représentant, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant est le seul actionnaire de la société anonyme KACHTAN, avec siège social au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, ci-après «la Société», constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 684 du 14 mars 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 166443;

II.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, exerçant pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire et se considérant comme dûment convoqué, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le nombre d'actions représentatives du capital social et la valeur nominale de ces actions émises afin que le capital social s'élevant actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) soit désormais représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-huit mille six cents euros (EUR 118.600,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 149.600,-) moyennant émission de mille cent quatre-vingt-six (1.186) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant de mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Les mille cent quatre-vingt-six (1.186) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont toutes souscrites par Monsieur Fernand WICKLER, prénommé, représenté comme dit ci-avant.

Toutes les actions nouvelles sont immédiatement intégralement libérées, par les apports en nature suivants:

- mille (1.000) actions soit 50 % du capital social de la société en commandite par actions de droit belge ENROBAGE-STOCKEM-ESA, ayant son siège social à B-6700 Arlon, Stockem, route de Bouillon 222, inscrite au Banque - carrefour des Entreprises sous le numéro B 0407.072.920, cet apport étant évalué à cinquante mille euros (EUR 50.000,-);
- quinze (15) parts d'intérêts sans valeur nominale du capital social de la société en commandite par actions de droit belge ENROBAGE-STOCKEM-ESA, ayant son siège social à B-6700 Arlon, Stockem, route de Bouillon 222, inscrite au Banque - carrefour des Entreprises sous le numéro B 0407.072.920;
- cent (100) parts sociales soit 100 % du capital social de la société privée à responsabilité limitée unipersonnelle de droit belge ESA, ayant son siège social à B-6700 Arlon, Stockem, route de Bouillon 222, inscrite au Banque -carrefour des Entreprises sous le numéro B 0477.306.316, cet apport étant évalué à dix-huit mille six cents euros (EUR 18.600,-);
- deux mille (2.000) parts sociales soit 100 % du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois WITRALOC S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 91954, cet apport étant évalué à cinquante mille euros (EUR 50.000,-); (ci-après les «titres»).

L'ensemble de ces apports est évalué à cent dix-huit mille six cents euros (EUR 118.600,-).

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi en date du 2 juin 2013 par EUROLUX AUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée établie au 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B103972, signé par Monsieur Thierry REMACLE, réviseur d'entreprises agréé, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

#### *Preuve de l'existence et réalisation effective de l'apport*

La preuve de l'existence des apports a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

L' actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre que:

- qu'il est l'unique propriétaire des titres apportés, que ces titres sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage, nantissement, privilège, ni d'aucun autre droit ou charge quelconques, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces titres n'est contraire à aucune disposition des statuts des sociétés apportées et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces titres en faveur de la Société;
- que ces titres sont apportées en société tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle et qu'il déclare parfaitement connaître;
- que toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites titres en faveur de la Société et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 149.600,-), représenté par mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.496) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Romain ZIMMER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2013. Relation GRE/2013/2958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114803/87.

(130138939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Kolchan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.352.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-fifth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "Kolchan Investments S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by

any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company.

### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Resolutions of the sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

##### *Manager of the category A:*

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Manager of the category B:*

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### **A COMPARU:**

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Kolchan Investments S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

##### *Gérante de catégorie A:*

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2013. Relation: EAC/2013/10329.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013114801/356.

(130139397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Kilima One Lodge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.801,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.059.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED**

1. Grumeti Community and Conservation, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the division of corporations of the State of Delaware under registration number 3524047,

represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 10, 2013.

2. Kilima Lodge, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, registered with the division of corporations of the State of Delaware under registration number 5346754,

represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 10, 2013.

3. Old World Properties LLC, a limited liability company, organized and validly existing under the laws of Washington, having its registered office at 505 Fifth Avenue South, Suite 900, Seattle, WA 98104,

represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 10, 2013.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I. That "Grumeti Community and Conservation, LLC", prenamed, is the owner of twenty thousand (20,000) class A shares in Kilima One Lodge S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on June 26, 2013, not yet published in the *Mémorial C* (the "Company"), and "Kilima Lodge, LLC", prenamed, is the owner of the class B share in the Company.

II. That the issued share capital of the Company is fixed at twenty thousand and one United States dollars (USD 20,001.-) divided into twenty thousand (20,000) class A shares and one (1) class B share having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

III. After this had been set forth, the above named participants (*associés*) representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*Agenda*

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand eight hundred United States dollars (USD 25,800.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand and one United States dollars (USD 20,001.-) to forty-five thousand eight hundred and one United States dollars (USD 45,801.-) by issuance of twenty-five thousand eight hundred (25,800) new class A shares of a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, being twenty-five thousand eight hundred (25,800) new class A shares in total, together with a total share premium of four million six hundred seventeen thousand five hundred thirty United States dollars (USD 4,617,530.-) in favour of Old World Properties, LLC.

2. Approval of Old World Properties, LLC as new shareholder of the Company for the purpose of Article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

3. Granting of the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned share capital increase by issuance of twenty-five thousand eight hundred (25,800) new class A shares and generally to do everything necessary or useful to effectively ensure the completion of the aforementioned resolutions.

4. Amendment of article 7.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The participants (*associés*) decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand eight hundred United States dollars (USD 25,800.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand and one United States dollars (USD 20,001.-) to forty-five thousand eight hundred and one United States dollars (USD 45,801.-) by issuance of twenty-five thousand eight hundred (25,800) new class A shares of a nominal value of one United

States dollar (USD 1.-) each, together with a total share premium of four million six hundred seventeen thousand five hundred thirty United States dollars (USD 4,617,530.-) in favour of Old World Properties, LLC.

#### *Subscription and Paying up*

Thereupon Old World Properties, LLC, has declared to subscribe to the twenty-five thousand eight hundred (25,800) new class A shares of a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, together with a total share premium of four million six hundred seventeen thousand five hundred thirty United States dollars (USD 4,617,530.-) resulting in a total subscription price of four million six hundred forty-three thousand three hundred thirty United States dollars (USD 4,643,330.-) by contribution in cash.

#### *Second resolution*

The participants (associés) hereby expressly approve Old World Properties, LLC as new shareholder of the Company for the purpose of Article 189 of the Company Law.

#### *Third resolution*

The meeting decides to grant the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned share capital increase and generally to do everything necessary or useful to effectively ensure the completion of the aforementioned resolutions.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the participants (associés) decide to amend article 7.1 of the articles of association so as to be worded as follows:

#### **« Art. 7.**

7.1. The capital of the Company is fixed at forty-five thousand eight hundred and one United States dollars (USD 45,801.-) divided into forty-five thousand eight hundred class A shares (45,800) and one (1) class B share with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

As requested by the appearing parties, the notary undertakes to deliver and release the unblocking certificate under the form of an EGM certified copy where there is a stamp in the upper corner saying "certificat de déblocage" to Me Jean-François Trapp only upon his written request by email. In addition, the notary will not deliver any copy (whether certified or not) of this notarial deed until he has received the above-mentioned written request from Me. Jean-François Trapp.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **A COMPARU**

1. Grumeti Community and Conservation, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, immatriculée auprès la division des entreprises de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3524047,

représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2013.

2. Kilima Lodge, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, immatriculée auprès la division des entreprises de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 5346754,

représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2013.

3. Old World Properties LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat de Washington, ayant son siège social au 505 Fifth Avenue South, Suite 900, Seattle, WA 98104, représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2013.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que «Grumeti Community and Conservation, LLC», pré-qualifiée, est le propriétaire de vingt mille (20.000) parts sociales de classe A dans Kilima One Lodge S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 26 juin 2013, en cours d'immatriculation auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à paraître au Mémorial C (la «Société»), et «Kilima Lodge, LLC», pré-qualifiée, est le propriétaire de la part sociale de classe B dans la Société.

II. Que le capital social de la Société est fixé à vingt mille et un dollars américains (20.001 USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de classe A et une part sociale de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune.

III. Après ce qui a été exposé, les associés nommés ci-dessus, représentant la totalité du capital social, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de la réunion:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille huit cents dollars américains (25.800 USD) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille et un dollars américains (20.001 USD) à quarante-cinq mille huit cent et un dollars américains (45.801 USD) par l'émission de vingt-cinq mille huit cents (25.800) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune, faisant un total de vingt-cinq mille huit cents (25.800) nouvelles parts sociales de classe A, ensemble avec une prime d'émission de quatre millions six cent dix-sept mille cinq cent trente dollars américains (4.617.530 USD) en faveur de Old World Properties, LLC.

2. Approbation de Old World Properties, LLC, en qualité de nouvel associé de la Société pour les besoins de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ( la «Loi sur les Sociétés»).

3. Octroi des pouvoirs les plus larges au conseil de gérance pour mettre en œuvre l'augmentation de capital ci-avant précitée par l'émission de vingt-cinq mille huit cents (25.800) nouvelles parts sociales de classe A et généralement, pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile pour assurer la réalisation des résolutions ci-avant précitées.

4. Modification de l'article 7 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV. Après en avoir délibéré, ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de vingt-cinq mille huit cents dollars américains (25.800 USD) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille et un dollars américains (20.001 USD) à quarante-cinq mille huit cents et un dollars américains (45.801 USD) par l'émission de vingt-cinq mille huit cents (25.800) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune, ensemble avec une prime d'émission de quatre millions six cent dix-sept mille cinq cent trente dollars américains (4.617.530 USD) en faveur de Old World Properties, LLC.

#### *Souscription et Paiement*

Old World Properties, LLC, a déclaré souscrire à vingt-cinq mille huit cents (25.800) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune, ensemble avec une prime d'émission de quatre millions six cent dix-sept mille cinq cent trente dollars américains (4.617.530 USD), faisant un prix de souscription total de quatre millions six cent quarante-trois mille trois cent trente dollars américains (4.643.330 USD) par apport en numéraire.

#### *Deuxième résolution*

Les associés approuvent expressément Old World Properties, LLC en qualité de nouvel associé de la Société pour les besoins de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'octroyer les pouvoirs les plus larges au conseil de gérance pour mettre en œuvre l'augmentation de capital ci-avant précitée et pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile pour assurer la réalisation des résolutions ci-avant précitées.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.**

7.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille huit cent et un dollars américains (45.801 USD) représenté par quarante-cinq mille huit cent (45.800) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (1 USD), chacune.»

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

A la demande des parties comparantes, le notaire s'engage à ne délivrer et à ne libérer qu'à Me Jean-François Trapp le certificat de déblocage sous la forme d'une copie certifiée conforme de l'assemblée générale extraordinaire sur laquelle figure dans un des coins supérieurs un cachet énonçant «certificat de déblocage» sur demande écrite de ce dernier faite par courriel. En outre, le notaire ne délivrera aucune copie (certifiée conforme ou non) de cet acte notarié jusqu'à réception de la demande écrite ci-avant mentionnée provenant de Me Jean-François Trapp.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Peter, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013114798/184.

(130139054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Im Werth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.902.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2013.

Référence de publication: 2013114775/10.

(130139845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Interpack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114780/10.

(130139699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Inwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114781/10.

(130139698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Global Telecom Organisation Holding S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 279.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 40.993.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour GLOBAL TELECOM ORGANISATION HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2013113996/24.

(130138276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

**Future Group Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 19.936.

Il est à noter les coordonnées ci-dessous à jour des administrateurs de la société:

Monsieur Fouad Mustapha Sultani MAKHZOUMI avec adresse professionnelle au 10<sup>ème</sup> étage, Suite 1007, Liberty House, Dubai International Financial Center, Dubai - EAU,

Monsieur Omar ASHUR avec adresse professionnelle au 10<sup>ème</sup> étage, Suite 1007, Liberty House, Dubai International Financial Center, Dubai - EAU,

Madame May MAKHZOUMI avec adresse professionnelle au 10<sup>ème</sup> étage, Suite 1007, Liberty House, Dubai International Financial Center, Dubai - EAU,

Monsieur Saba K. ZREIK avec adresse professionnelle Imm. Cité Dora 3, Autoroute Dora, Jdeidet El Metn, El Metn 1202 2060, Liban.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013113971/18.

(130138293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

**Frimalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.908.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FRIMALUX S.A., société anonyme: Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Yves BIEWER.

Luxembourg, le 07 août 2013.

*Pour: FRIMALUX S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013113969/18.

(130138789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Future Management Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.501.

---

Il est à noter les coordonnées ci-dessous à jour des administrateurs de la société:

Monsieur Fouad Mustapha Sultani MAKHZOUMI avec adresse professionnelle au 10<sup>ème</sup> étage, Suite 1007, Liberty House, Dubai International Financial Center, Dubai - EAU,

Monsieur Omar ASHUR avec adresse professionnelle au 10<sup>ème</sup> étage, Suite 1007, Liberty House, Dubai International Financial Center, Dubai - EAU,

Madame May MAKHZOUMI avec adresse professionnelle au 10<sup>ème</sup> étage, Suite 1007, Liberty House, Dubai International Financial Center, Dubai - EAU,

Monsieur Saba K. ZREIK avec adresse professionnelle Imm. Cité Dora 3, Autoroute Dora, Jdeidet El Metn, El Metn 1202 2060, Liban.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013113973/18.

(130138292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

---

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113979/9.

(130138805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.108.

---

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113980/9.

(130138219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**FL Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.065.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113965/9.

(130138398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Grosvenor Hexagone S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.168.

---

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113981/9.

(130138244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Grosvenor Investments (Portugal) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.936.

---

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113983/9.

(130138220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113992/9.

(130138831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.619.

---

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113993/9.

(130138249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**GFM (CE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.245.

---

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113994/9.

(130138706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**GFRI 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.994.

---

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113995/9.

(130138250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Servimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 18.00 heures le 1<sup>er</sup> juillet 2013*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Jean Klein, du 8, rue Dicks, au 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

5- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes, Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B39.844, à savoir: 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

6- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- Gestion & Administration S.A., Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa, Register of International and Foreign Companies n° 29441;

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- M. Jean Klein, adresse professionnelle 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- Gestion & Administration S.A., Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa, Register of International and Foreign Companies n° 29441

*Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B 39.844, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013116954/27.

(130142123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Allianz Infrastructure Luxembourg II SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.370.

In the year two thousand thirteen, on the ninth day of August,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Lars Junkermann, legal counsel, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of the members of the board of directors of Allianz Infrastructure Luxembourg II SICAF-FIS, a Société d'Investissement à Capital Fixe – Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 14, boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, incorporated on 9 December 2011 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 127, dated 17 January 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.370, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 16 April 2013 through a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C under number 1495, dated 24 June 2013 (the "Company").

A copy of the minutes of the board of directors of the Company appointing the above mentioned special proxyholder and held on 25 July 2013, will remain attached to the present deed to be registered at the same time.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at forty-five million two hundred seventy-eight thousand seven hundred and four euro (EUR 45,278,704) fully paid-up and represented by forty-five million two hundred seventy-eight thousand seven hundred and four (45,278,704) shares having a par value of one euro (EUR 1.-), all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the subscribed and authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles. Furthermore the board of directors of the Company (the "Board") is authorized to issue further shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the Company's Articles in the Memorial C.

III. That the Board, through resolutions adopted with effect as of 25 July 2013, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by a total amount of eighteen million twenty-nine thousand five hundred and thirty-eight euro (EUR 18,029,538) through the creation of eighteen million twenty-nine thousand five hundred and thirty-eight (18,029,538) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, together with an issuance premium of three euro (3.EUR) per share in addition to the par value, i.e. a total amount of seventy-two million one hundred eighteen thousand one hundred and fifty-two euro (EUR 72,118,152), having the same rights and privileges as the already existing shares, as follows:

Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Königinstraße 28, 80802 München, Germany: five million seven hundred eight thousand one hundred fifty-one (5,708,151) new shares with a par value on one euro each, together with the payment of an issue premium of three euro (3.-EUR) per share in addition to the par value, i.e. a total an amount of twenty-two million eight hundred thirty-two thousand six hundred and four euro (EUR 22,832,604);

Allianz Private Krankenversicherungs-Aktiengesellschaft, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Königinstraße 28, 80802 München, Germany: eight million seven hundred twenty-six thousand two hundred ninety-five (8,726,295) new shares with a par value on one euro each, together with the payment of an issue premium of three euro (3.-EUR) per share in addition to the par value, i.e. a total an amount of thirty-four million nine hundred five thousand one hundred and eighty euro (EUR 34,905,180);

Allianz Suisse Lebensversicherungs-Gesellschaft AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Bleicherweg 19, 8022 Zurich, Switzerland: eight hundred eleven thousand three hundred thirty (811,330) new shares with a par value on one euro each, together with the payment of an issue premium of three euro (3.-EUR) per share in addition to the par value, i.e. a total an amount of three million two hundred forty-five thousand three hundred and twenty euro (EUR 3,245,320);

Allianz Suisse Versicherungs-Gesellschaft AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Bleicherweg 19, 8022 Zurich, Switzerland: nine hundred twenty-eight thousand five hundred twenty-two (928.522) new shares with a par value on one euro each, together with the payment of an issue premium of three euro (3.-EUR) per share in addition to the par value, i.e. a total an amount of three million seven hundred fourteen thousand and eighty-eight euro (EUR 3.714.088); and

Allianz Elementar Versicherungs-Aktiengesellschaft, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at Hietzinger Kai 101-105, 1131 Vienna, Austria: one million eight hundred fifty-five thousand two hundred and forty (1.855.240) new shares with a par value on one euro each, together with the payment of an issue premium of three euro (3.-EUR) per share in addition to the par value, i.e. a total an amount of seven million four hundred twenty thousand nine hundred and sixty euro (EUR 7.420.960).

IV. That all these shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the issuance premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 29 July 2013, so that the total amount of the abovementioned capital increase of eighteen million twenty-nine thousand five hundred and thirty-eight euro (EUR 18,029,538) with an issuance premium of three euro (3.-EUR) per share in addition to the par value i.e a total amount of seventy-two million one hundred eighteen thousand one hundred and fifty-two euro (EUR 72,118,152) was at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the 1st paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at sixty-three million three hundred eight thousand two hundred and forty-two euro (EUR 63,308,242) fully paid-up and represented by sixty-three million three hundred eight thousand two hundred and forty-two (63,308,242) shares with a par value of one euro (EUR 1). These shares have been issued with an issuance premium of three euro (EUR 3) per share in addition to the par value. In addition, the Company has an authorized capital of eight hundred million euro (EUR 800,000,000) consisting of eight hundred million (800,000,000.-) authorized shares of a par value of one euro (EUR 1) per share."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Signé: L. Junkermann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2013. REM/2013/1473. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118202/92.

(130143720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.